



MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION

- OUI Diplôme d'état d'Infirmier

La formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique.

IBODE : Titre II <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696964>

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

Le dossier d'admissibilité noté sur 20 points comporte les pièces suivantes :

- 1 La copie d'une pièce d'identité ;
- 2 Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- 3 Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
- 4 Un *curriculum vitae* ;
- 5 La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- 6 Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
- 7 **L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 valable jusqu'à la diplomation** ;
- 8 Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- 9 Un dossier exposant le projet professionnel.

Lors du dépôt de leur dossier, les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

L'entretien individuel d'admission : Il est d'une durée de 20 minutes au maximum et est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivie d'un entretien avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;
- D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil (14). Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Par dérogation, peuvent être admis à suivre la formation, dans la limite de cinq pour cent de la capacité d'accueil de l'école :

- Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme ;
- Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Pour ces candidats, le processus de sélection comprend uniquement l'entretien d'admission défini à l'article 10.

L'inscription à l'entretien d'admission s'effectue par le dépôt d'un dossier comprenant :

- 1 Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- 2 La copie d'une pièce d'identité ;
- 3 Un *curriculum vitae* ;
- 4 La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- 5 Un dossier exposant le projet professionnel ;
- 6 **L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 valable jusqu'à la diplomation**
- 7 Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- 8 Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité.

ORGANISATION DU CONCOURS

Le retrait de dossiers s'effectue par téléchargement sur le site <https://ifsi.ch-bastia.fr/> dès le 15/01/26

Agrément pour 14 places

Date d'ouverture et de fin des inscriptions : du 02 mars au 02 avril 2026.

Dépôt des dossiers : secrétariat de l'IFMS BP 680 – 20604 Bastia Cedex – 04.95.55.68.13

Etude des dossiers : 05-06-07 mai 2026 - **Résultat admissibilité** le 19 mai 2026

Entretien d'admission à partir du 02 juin 2026

Résultat d'admission : 16 juin 2026

Rentrée le 07 septembre 2026

Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé (rentrée en septembre).

CONTACT

Institut de Formation des Métiers de la Santé

Adresse : BP 680 - 20604 Bastia cedex

Téléphone : 04.95.55.68.13

Mail secrétariat : secretaires-ifsi@ch-bastia.fr plan d'accès sur notre site web <https://ifsi.ch-bastia.fr/>

Coordonnateur pédagogique IBODE : Sébastienne COLONNA – Mail : sebastienne.colonna@ch-bastia.fr
Localisation École d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire : Bastia